



## Introduire une part de capitalisation obligatoire dans les régimes de retraite de base : une fausse bonne idée

L'idée est avancée de plus en plus fréquemment d'introduire de manière obligatoire une part de capitalisation dans les régimes de retraite de base pour tenter de ramener progressivement à l'équilibre ces régimes par répartition. *L'analyse conduite par notre Confédération amène celle-ci à se prononcer contre cette solution ou à minima à exprimer ses plus vives réserves.*

Bien entendu la CFR reconnaît le droit pour chacun, s'il le souhaite et s'il en a la possibilité, de se constituer une épargne destinée à améliorer sa retraite lorsqu'il en bénéficiera.

Cependant l'introduction d'une dose obligatoire de capitalisation ne nous paraît pas la bonne réponse aux difficultés actuelles des régimes par répartition.

Pour alimenter un (ou des) éventuel(s) fonds de pension, il faudrait soit prélever une part des cotisations retraite actuelles, soit augmenter celles-ci. Dans le premier cas, cela conduirait nécessairement à réduire le niveau des pensions actuelles, dans le second cas à accroître encore des prélèvements obligatoires déjà très élevés, deux hypothèses dont l'acceptation sociale est fort improbable. En outre, le rendement du ou des fonds de pension ainsi constitués ne serait significatif que dans de nombreuses années, une génération au minimum. Certes une participation financière de l'Etat pourrait améliorer ce dispositif mais cette participation est inimaginable vu la situation de nos finances publiques.

La mise en place d'un système tel que celui, parfois évoqué, de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) ne constituerait pas non plus une solution : il a fait appel à des cotisations supplémentaires portant sur une assiette constituée de revenus hors traitement de base (primes diverses) ; il s'est développé indépendamment du régime de base.

Il existe en réalité quelques leviers pour parvenir à redresser la situation de notre système par répartition tel que nous le connaissons : augmenter les cotisations (déjà très élevées), retarder l'âge de la retraite ce qui permettra d'avoir plus de cotisants, tout en prenant acte de l'allongement de l'espérance de vie à la retraite. Les Français y-sont-ils prêts ?

***Notre conviction est que le système universel que propose la CFR – et qu'esquissait la réforme de 2019 – constitue une bonne réponse.***

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités